

Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation 29/11/2019	Séance du 5 décembre 2019
Membres en exercice : 8	L'An Deux Mille Dix Neuf, et le 5 décembre 2019 à 18 heures le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr le Maire, Philippe MACHETEL Présents : MACHETEL P, MOULIERES C, BORG H, BALS J, SEGALA P Absents : JAUDON N, SANDONATO JD, BONNET G
Présents : 5	
Votants : 5	
Pour : 5	
Contre : 0	
Abstention : 0	11 DEC. 2019

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Objet : Modification du tableau des effectifs de la commune – création d'un poste d'Agent de Maîtrise – responsable des services techniques de la commune

Vu le Code Général des Collectivité territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du 4 avril 2014 du Conseil Municipal de la commune de Saint-Guilhem-le-Désert décrivant la composition des commissions municipales,

Vu la loi 2015-997 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation des territoires de la République,

Vu la délibération du 29 août 2019 portant modification du tableau des effectifs de la commune,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal 1) qu'il convient d'officialiser le retour à temps complet de l'emploi de rédacteur territorial au service administratif de la commune et qu'il serait nécessaire de recruter un responsable des services techniques.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la délibération fixant le tableau des effectifs au 23/08/2019

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 5 décembre 2019

FILIERE ADMINISTRATIVE	Temps complets
Cat B : Rédacteur territorial principal 2eme classe	1 poste
Cat B : Rédacteur territorial	1 poste
Cat C : Adjoint Administratif principal 2eme classe	1 poste
Cat C : Adjoint Administratif de 2eme Classe	2 postes
FILIERE CULTURELLE	
Cat B : Assistant de conservation du patrimoine	1 poste
FILIERE TECHNIQUE	
Cat C : Agent de Maîtrise	1 poste
Cat C : Adjoint Technique principal de 2eme classe	1 poste
Cat C : Adjoint Technique de 2 ^{ème} Classe	3 postes

FILIERE POLICE MUNICIPALE	
Cat B : Chef de Police Municipale	1 poste

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le tableau des emplois proposé ci-dessus

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune.

ADOPTÉ : à5..... voix pour
 À0..... voix contre
 À0..... abstention(s)



Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire, P. MACHETEL

Christine MOULIERES, *Moulieres*
 Jean-Daniel SANDONATO,

Hubert BORG,
BORG
 Nicolas JAUDON,

Joël BALS, Guilhem BONNET,
 Philippe SEGALA

[Large handwritten signature]

PRÉFECTURE
 DE L'HÉRAULT
 11 DEC. 2019
 D.R.C.L.
 GREFFE - P.F.R.A.